



ARRÊTÉ TEMPORAIRE, STATIONNEMENT

N° 322-2024-RG – FACILITATION DES GIRATIONS DE CAMIONS INTERVENANT DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE REFECTION D'UN BATIMENT – RUE DU 19 MARS 1962 – DU 16 MAI AU 31 DECEMBRE 2024 (modifie l'arrêté municipal n° 256-2024-RG)

1 DOCUMENT – Publié le 13 mai 2024

 **322_2024_RG.pdf**
(.pdf, 70,4 KB)

 **TÉLÉCHARGER**

HÔTEL DE VILLE DE MÂCON

Adresse postale :
Quai Lamartine 71018 CEDEX Mâcon.

Entrée du public :
Place Saint-Pierre.

L'accueil de l'Hôtel de Ville est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

Le service État civil Réglementation est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h et le samedi de 9h00 à 12h00.

Pour connaître les horaires d'ouverture des autres services municipaux, consultez la page dédiée.

 03 85 39 71 00

<https://www.macon.fr/information-transversale/publications/n-322-2024-rg-facilitation-des-girations-de-camions-intervenant-dans-le-cadre-des-travaux-de-refection-dun-batiment-rue-du-19-mars-1962-du-16-mai-au-31-decembre-2024-modifie-larrete-municipal-n-256-2024-rg-7418>

**ESPACE
PRESSE**